

Tarifs de location de la MAS à partir du 01/01/2025

	MAS Valette			
	jour de semaine	Samedi ⁽¹⁾ ou Dimanche ⁽²⁾	Samedi(1) et Dimanche(2)	Vendredi Samedi ⁽¹⁾ et Dimanche(2)
Associations de la commune pour une réunion sans recette (A.G. etc..)	/	/	/	/
Associations de la commune pour une manifestation	90	150	170	200
Particuliers de la commune	90	150	170	200
Associations extérieures	140	220	240	300
Particuliers extérieurs	140	220	240	300

(1) samedi ou veille de jour férié

(2) dimanche ou jour férié

Location table ronde pour particuliers ou associations extérieures	10€/ table
Location table ronde pour particuliers ou association de la commune	Gratuit
Consommation électricité	0,35 €/kw
Prix de l'heure de remise en état	25€/heure

La réservation deviendra définitive lorsque le contrat de location sera signé.

Il vous faudra alors fournir :

un chèque de caution de 1000 € et un chèque de 200€ libellé à l'ordre du Trésor Public ainsi qu'une attestation d'assurance.

Un chèque d'acompte de 50% du montant de la location, le solde 1 mois avant la location (cf. règlement intérieur)

La vaisselle et le matériel détérioré ou manquant devront être indemnisés selon les tarifs joints au contrat de location